

**COMMUNE DE SERGY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 20 JUILLET 2021**

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 juillet 2021 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 13/07/2021.

**Etaient présents :** Mmes et MM. LINGLIN, Catherine MOINE, ROCHE, MICHAUD, LABBADI, SIMON, BASILIO, CARCHIA, PICHARD, MIRANDA, Marie-Jeanne MOINE, Jean-Claude CLEMENT

**Etaient excusés :** Elise MOINE  
 Gilbert VELLER  
 Vanessa CLOART  
 Françoise CHAPPUIS  
 Philippe RICO  
 Fausto SCHIRRU  
 Alexandra TECHER (procuration à Amélie MICHAUD)

**Assistaient à la séance :** Mme Ludivine BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire Générale)

**Secrétaire de séance :** Madame Jennifer BASILIO

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

**1°) Approbation du PV du conseil municipal du 22 juin 2021.**

**2°) Délibérations :**

- 1°) Convention Centre sportif : remise à jour
- 2°) Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières
- 3°) Remise à jour du RIFSEEP
- 4°) Remise à jour du tableau des emplois (sous réserve)
- 5°) Chantier école : avenant GALLIA
- 6°) Signature d'un acte notarié : délégation
- 7°) Subvention équipement numérique : convention

**3°) Points divers : projets en cours**

-----

## **I. Approbation du PV du conseil municipal du 22 juin 2021**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **II. Délibérations :**

### **1\*) Conventions Centre sportif : remise à jour**

Monsieur le Maire rappelle la convention type proposée jusqu'à ce jour aux utilisateurs du centre sportif.

Suite aux conseils de l'ANDES et au travail de Xavier Génot et Anthony Rei, une nouvelle convention est proposée, plus complète.

Monsieur le Maire propose au conseil de la valider comme nouveau « modèle type » de convention entre le centre sportif et les futurs utilisateurs du centre.

Présentation du nouveau modèle proposé.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE la convention type telle que proposé

-DELEGUE à Monsieur le Maire la signature de ce nouveau format de convention

### **2\*) Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières**

Suite aux décisions du gouvernement d'augmenter la contribution des communes forestières au financement de l'ONF en 2023-2024-2025, la fédération nationale des communes forestières sollicite une motion sur le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières, entre autres.

Un mail de la FNCOFOR a été envoyé aux communes forestières soulignant le désengagement de l'Etat au détriment des communes.

En effet, le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14 000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

Le futur Contrat Etat-ONF prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

Pour l'Etat, les Communes sont donc considérées comme une variable d'ajustement à l'équilibre du budget de l'ONF et de surcroît, elles font les frais des suppressions de postes sur le terrain, dégradant un maillage territorial pourtant essentiel. Ces mesures sont d'autant plus injustes que la FNCOFOR a largement soutenu la filière bois et ses emplois, dans une guerre commerciale mondiale des matières premières.

De plus, les Communes et collectivités forestières font face à une tempête sanitaire silencieuse qui détruit inexorablement nos forêts, impactant fortement les budgets locaux.

Aussi, la Fédération nationale des Communes forestières demande de voter en conseil municipal le retrait de ces mesures.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-EXIGE :

-Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes Forestières au service

-La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF

-DEMANDE :

-Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises

-Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face

### **3\*) Remise à jour du RIFSEEP**

Le RIFSEEP est le régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel mis en place depuis 2017. Il existait de la même façon mais sous une autre forme auparavant.

Il permet entre autres le versement de la prime dite du « 13<sup>ème</sup> mois » sous le terme de « CIA ».

Présentation des modalités du RIFSEEP en cours.

Il est proposé de le remettre à jour afin d'y intégrer le poste de Secrétaire Général Adjoint dont le poste a été créé dans le cadre des attachés territoriaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE l'ajout de l'élément suivant dans le groupe de fonctions par emploi concernant le CIA :

-G1 des attachés territoriaux / CIA maximum autorisé (versement annuel) : 2 380 €

#### **4°) Remise à jour du tableau des emplois**

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

#### **5°) Chantier école : avenant GALLIA**

Madame MICHAUD, adjointe aux affaires scolaires, informe qu'un escalier a été construit au niveau de la nouvelle salle des maîtres. Celui-ci a été payé (cf acte d'engagement) mais sa disposition (présentation photos et plans) pourrait présenter des problèmes de sécurité en cas de mouvement de panique par exemple.

Suite à de nombreuses négociations entre l'AMO et l'entreprise GALLIA, un avenant est proposé pour une somme de 4 200.00 € TTC afin de le supprimer. Ce montant élevé s'explique par le fait que l'escalier est intégré dans la structure et participe donc à l'équilibre général du bâtiment. Il sera remplacé par un poteau.

Madame MICHAUD, entre autres, s'étonne que cet escalier n'apparaisse pas dans le permis de construire mais qu'il ait été validé via l'acte d'engagement du marché de travaux. Les membres du conseil municipal estiment que cette situation est vraiment regrettable.

De son côté, elle va s'assurer que le poteau qui va remplacer l'escalier est bien intégré dans le montant de l'avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE le Maire à signer l'avenant GALLIA afin de supprimer cet escalier pour un montant de 4 200.00 € TTC.

#### **6°) Signature d'un acte notarié : délégation**

Dans le cadre de la reprise de la voirie des lotissements « Village 1 et 2 », la signature de l'acte notarié est prévue en août. Monsieur le maire étant absent, il propose au conseil municipal d'autoriser M. Roche, adjoint à l'urbanisme à signer cet acte.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur François ROCHE, adjoint à l'urbanisme, à signer l'acte notarié relatif à la reprise de voirie des lotissements « Village 1 et 2 » dans le cas où Monsieur le Maire serait indisponible.

#### **7°) Subvention équipement numérique : convention**

Suite à une demande de subvention sollicitée en mars dernier et validée en juin par les services de l'Etat concernant l'équipement en tablettes numériques pour l'école, une convention doit être signée afin de pouvoir passer la commande.

Présentation de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention présentée.

### **III. Divers**

Mme MICHAUD, adjointe aux affaires scolaires, informe que les bouches d'aération/ventilation sont en cours d'installation dans les bâtiments de l'école, ce qui est une bonne nouvelle. D'autant qu'une visite relative à la qualité de l'air par un bureau de contrôle est prévue en septembre.

Elle précise que Nelly RAFFIN ne sera plus directrice à la rentrée mais elle reste à Sergy en tant qu'enseignante. La nouvelle directrice s'appelle Lydie JONVILLE. Elle était également directrice à l'école de Versonnex l'année dernière.

M. ROCHE, adjoint à l'urbanisme, concernant la ZAC sous la mairie, mentionne que plusieurs réunions importantes sont à noter : le 7 juillet dernier avec les modifications apportées par le cabinet Roche suite à nos demandes, le 22 juillet réunion des concessionnaires de réseaux avec l'aménageur, le 28 juillet avec le bailleur social Sollar quant à l'utilisation des 300m<sup>2</sup> du RdC du bâtiment de logements sociaux.

Mme MOINE, 1<sup>ère</sup> adjointe, confirme que le parking de la boulangerie doit être repensé au niveau de la circulation et du marquage des places et qu'il faut profiter des travaux de la boulangerie cet automne pour le faire. Après

différents conseils et propositions de Mme Basilio, Conseillère, M. Labbadi, adjoint aux travaux va proposer au plus vite un plan de mise en œuvre.

M. Mickaël SIMON, conseiller délégué et en charge du projet « jardins familiaux », informe qu'il rencontre quelques difficultés d'ordre logistique concernant la fin des travaux. Le service technique va faire de son mieux pour l'épauler

Un point a été fait sur le Centre sportif (travaux, activités et actualité des procédures juridiques en cours) ainsi que sur le projet d'aménagement de la zone périphérique au CS.

M. le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec Pays de Gex Agglomération concernant le projet d'aménagement et de revalorisation des terrains jouxtant le Centre Sportif. Celle-ci a été positive dans le sens où le président, M. DUNAND, soutient le projet. Les modalités de mise en œuvre restent à définir et ce projet va faire l'objet d'une étude minutieuse de la part de l'équipe municipale.

Les travaux du restaurant, au centre sportif, avancent bien, la date d'ouverture reste encore à définir.

Le nouveau gestionnaire, Xavier Génot, valorise particulièrement bien le site, que ce soit par des actions de communication ou de rénovation comme les tennis.

Mme Moine, 1<sup>ère</sup> adjointe, indique qu'il est important que les sergiens s'approprient ce centre qui reste avant tout un lieu d'intérêt public. Le Conseil souhaite valoriser le site (jeux pour enfants, pétanque...) et promouvoir des événements en lien avec les associations du village (vide greniers, forum, portes ouvertes, marché de Noël, etc.).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Prochaine réunion du conseil municipal : à préciser ultérieurement
--